



## Carnet de Bord EI

Christopher FORTIER  
chris@carnet2bord.fr  
+33 6 45 44 54 58  
XXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXX  
N° SIRET : 53512106500036



# Facture Spécimen

Département de  
Seine et Loire  
1 place de la  
Libération  
96000 Boisville  
France

Date d'émission 27/03/2026  
Date d'exigibilité du paiement 26/04/2026

L'application des assistants familiaux

| # | Désignation et description                                                      | Unité | Quantité | Prix unitaire | Montant TTC |
|---|---------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|---------------|-------------|
| 1 | LIC-CDB-01<br>Licence Carnet de Bord (Tranche 1 - 100)<br>Prestation de service | unité | 50       | X,XX €        | XXX,XX €    |

## Conditions de paiement

### Délai de paiement

30 jours

### Pénalité de retard

3 fois le taux légal

### Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

40 €

### Escompte

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

### Moyens de paiement

Virement

### Relevé d'identité Bancaire

Banque Boursobank  
IBAN FR76 4061 8804 6100 0404 4212 320  
BIC BOUS FRPP XXX

Carnet de Bord – Entreprise Individuelle : Christopher FORTIER.

SIRET : 535 121 065 00036 – Code APE : 62.01Z.

TVA non applicable, art. 293 B du CGI. > Membre d'une entité de médiation agréée : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT.

Total HT

XXX,XX €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – CARNET DE BORD

Dernière mise à jour : 21 février 2026

## ARTICLE 1 – IDENTITÉ DE L'ÉDITEUR

L'application **Carnet de Bord** est éditée par Monsieur Christopher FORTIER, Entrepreneur Individuel, domicilié au 70 Rue André Martin 76710 Montville, immatriculé au Registre National des Entreprises (RNE) sous le numéro SIREN 535121065 **Contact** : chris@carnet2bord.fr

## ARTICLE 2 – DÉFINITIONS ET OBJET

Le « Service » désigne l'application mobile et web « Carnet de Bord » développée sous Flutter. L'« Utilisateur » désigne le professionnel (Assistant Familial) ou l'« Institution » (ASE, association) ayant souscrit au service. Le Service est un outil numérique d'aide à la tenue du journal de bord professionnel pour le suivi des enfants accueillis en protection de l'enfance.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS ET ÉTHIQUE

L'accès au Service est strictement réservé aux professionnels de l'accueil familial.

- **Validation** : L'Utilisateur s'engage à informer son institution référente de l'usage de cet outil.
- **Finalité éthique** : L'Éditeur garantit qu'aucune donnée n'est exploitée à des fins publicitaires ou commerciales. Le projet vise uniquement le soutien à la pratique professionnelle.

## ARTICLE 4 – FORMATION DU CONTRAT ET TARIFS

**Contrat individuel** : Pour les assistants familiaux, le contrat est formé par l'acceptation des présentes lors de la création du compte.

• **Contrat institutionnel** : Pour les structures, le contrat est formé par la signature d'un devis spécifique.

• **Prix** : Les tarifs sont fermes et communiqués par devis ou sur l'application. Conformément à l'article 293 B du CGI, la **TVA est non applicable**.

## ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- **Confidentialité** : L'Utilisateur est responsable de la garde de ses identifiants. Toute saisie effectuée depuis son compte est présumée faite par lui.
- **Qualité des données** : L'Utilisateur s'engage à respecter le secret professionnel et les règles d'anonymisation (initiales) recommandées au sein de l'application.

## ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ DE L'ÉDITEUR

- **Obligation de moyens** : L'Éditeur s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires à la disponibilité du Service (hébergement sur serveurs sécurisés).
- **Limitation** : La responsabilité de l'Éditeur ne saurait être engagée en cas d'interruption temporaire pour maintenance ou en cas de perte de données résultant d'une mauvaise utilisation par l'Utilisateur.

## ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'intégralité du code (Dart/Flutter), des graphismes et des concepts de l'application demeure la propriété exclusive de Monsieur Christopher FORTIER. L'abonnement confère un droit d'usage temporaire, personnel et non cessible.

## ARTICLE 8 – DURÉE, RÉILIATION ET RÉVERSIBILITÉ

- **Durée** : Le contrat est souscrit pour la durée prévue au devis ou lors de l'abonnement.
- **Réversibilité (Sortie)** : En cas d'arrêt du Service, l'Éditeur s'engage à laisser un accès de 30 jours à l'Utilisateur pour lui permettre d'exporter l'intégralité de ses journaux de bord (format PDF/CSV). Passé ce délai, les données seront définitivement supprimées pour garantir le droit à l'oubli.

## ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le traitement des données est régi par la **Politique de Confidentialité** de l'application. L'Éditeur agit en tant que sous-traitant des données pour le compte de l'Utilisateur.

## ARTICLE 10 – MÉDIATION ET LITIGES

En cas de litige, l'Utilisateur doit d'abord contacter l'Éditeur par écrit.

- **Médiateur** : À défaut d'accord, l'Utilisateur peut saisir gratuitement le médiateur : **MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT**, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS.
- **Loi applicable** : Les présentes sont soumises à la loi française. Tout litige relèvera de la compétence des tribunaux du siège social de l'Éditeur.